

Équipe du Projet sur la viabilité environnementale

La durabilité de l'environnement est l'une des conditions essentielles de l'élimination de la pauvreté

L'Équipe spéciale propose des solutions pratiques pour régler la crise environnementale dans les pays en développement

17 janvier 2005, New York — À l'échelle de la planète, la quantité d'eau disponible par personne s'est réduite considérablement au cours des dernières décennies, la pollution de l'eau tue aujourd'hui 2,2 millions de personnes par an, plus de 65 % des stocks ichtyologiques de la planète sont surexploités et l'élévation du niveau de la mer causée par le réchauffement de la planète pourrait entraîner le déplacement de dizaines de millions de personnes. Toutes ces crises font surtout sentir leurs effets sur les populations pauvres des pays en développement et sont parmi les nombreux problèmes environnementaux dont la combinaison constitue un sérieux obstacle à la réduction de la pauvreté.

Toutefois, d'après l'Équipe du Projet du Millénaire des Nations Unies sur la viabilité environnementale, ces problèmes peuvent trouver une solution si les gouvernements et la communauté internationale prennent des mesures spécifiques pour gérer l'environnement, favoriser les changements structurels et intégrer les questions environnementales dans toutes les politiques sectorielles.

Le rapport de l'Équipe du Projet sur la viabilité environnementale *Environnement et bien-être humain : une stratégie pratique* s'inscrit dans le cadre du Plan d'action mondial détaillé de lutte contre la pauvreté, la maladie et la dégradation de l'environnement dans le monde en développement. Cette équipe était dirigée par **Yolanda Kakabadse Navarro**, Présidente de l'Union mondiale pour la nature, **Jeff McNeely**, Directeur scientifique de l'Union mondiale pour la nature, et **Don J. Melnick**, Directeur exécutif et Fondateur du *Center for Environmental Research and Conservation* (CERC).

Selon Mme Kakabadse, M. McNeely et M. Melnick, d'importantes interventions mondiales et nationales sont requises afin de favoriser l'élaboration de technologies respectueuses de l'environnement dans les domaines de l'énergie, des transports, de la gestion de l'eau et de l'agriculture; en outre, un accroissement sensible des investissements publics directs aux fins de recherches à cet égard est nécessaire.

L'Équipe du Projet recommande ce qui suit pour améliorer la gestion de l'environnement :

- **Réduction des effets néfastes de l'agriculture sur l'environnement** par l'adoption de techniques culturales viables, l'amendement de sols épuisés et la protection de l'habitat naturel autour des exploitations agricoles.
- **Réduction de la destruction des forêts par la promotion de moyens légitimes de mener des activités productrices de revenu** tributaires de l'état de conservation des forêts. Un moyen de réaliser cet objectif est de mobiliser l'esprit d'entreprise de ceux qui récoltent les produits agricoles — bûcherons, sculpteurs sur bois et chasseurs de gibier — afin d'encourager des pratiques à la fois viables et rentables.
- **Amélioration des ressources en eau douce par une exploitation plus efficace de l'eau dans l'agriculture**, par la fixation et l'imposition d'objectifs de réduction de la pollution des eaux souterraines et superficielles, la régulation du débit des cours d'eau et la maîtrise des espèces envahissantes.
- **Prévention de l'effondrement des pêcheries marines grâce à des systèmes de gestion ancrés dans la recherche-développement en concertation avec les pêcheurs locaux** et par la constitution d'un réseau de réserves marines protégées.

- **Recherche d'une solution aux problèmes de santé causés par la pollution de l'air et de l'eau** grâce à des mesures tendant à réduire l'exposition aux produits chimiques toxiques et portant sur la teneur de l'atmosphère en monoxyde de carbone, plomb, bioxyde d'azote, particules, dioxyde de soufre, ozone et méthane.
- **Pour lutter contre le changement climatique, adoption de l'objectif consistant à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère** à 450 à 550 ppm d'équivalent de dioxyde de carbone. La priorité doit aller à l'investissement dans des technologies économiques et respectueuses de l'environnement dans les secteurs de l'énergie et des transports.

Les institutions et politiques orientant la gestion de l'environnement devraient faire l'objet des changements structurés suivants :

- **Renforcement des institutions et de la gouvernance** — Il y a lieu de recruter et de former des spécialistes de l'environnement et de financer comme il convient les organismes s'occupant d'environnement.
- **Correction des défaillances et distorsions des marchés** — Par exemple, on peut subventionner les activités ayant pour effet d'améliorer les écosystèmes, éliminer les subventions qui encouragent des activités qui nuisent à l'environnement et réglementer le commerce de façon à favoriser des pratiques viables légales, comme par exemple la foresterie durable.
- **Amélioration de la diffusion et de l'utilisation des connaissances scientifiques et techniques** — Les pays pauvres ont besoin de meilleurs instruments scientifiques et technologiques pour pouvoir prendre des mesures en connaissance de cause. Par ailleurs, le financement public, les accords d'achat et d'autres mécanismes peuvent servir à promouvoir des innovations favorables à l'environnement.

L'Équipe du Projet a examiné l'importance de la durabilité de l'environnement du point de vue des engagements pris en 2000 lors du Sommet du Millénaire, lorsque les dirigeants du monde entier sont convenus de faire une place prioritaire à la lutte contre la pauvreté, sous tous ses aspects, dans les pays en développement. Le Sommet a inspiré les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont fondés sur la reconnaissance du fait qu'un nombre croissant de questions liées au développement, de la santé à l'environnement, de l'enseignement à l'égalité des sexes, ne peuvent plus être réglées isolément dans les limites d'un seul pays.

L'Équipe du Projet sur la viabilité environnementale fait partie du Projet objectifs du Millénaire des Nations Unies, à qui le Secrétaire général de l'ONU a confié, en 2002, le soin d'élaborer un plan d'action pratique pour permettre aux pays en développement d'atteindre les OMD et de venir enfin à bout de l'extrême pauvreté, de la faim et de la maladie, qui touchent encore des milliards de personnes. Le Projet Objectifs du Millénaire, organe consultatif indépendant dirigé par Jeffrey D. Sachs, a soumis ses recommandations finales en janvier 2005.

L'Équipe du Projet sur la viabilité environnementale est l'une des 10 équipes du Projet Objectifs du Millénaire, composées de 265 experts du monde entier, dont des parlementaires, des chercheurs et scientifiques, des décideurs, et des représentants de la société civile, des organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et du secteur privé. Les différentes équipes du Projet du Millénaire des Nations Unies avaient pour tâche d'évaluer les principales contraintes à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de présenter des recommandations permettant de surmonter ces obstacles et de mettre les pays sur le bon chemin pour atteindre les objectifs d'ici à 2015.



Pour tout complément d'information au sujet du Projet Objectifs du Millénaire (www.unmillenniumproject.org) s'adresser à :

Jean Fabre (Genève), tél. : +(41) 22 917 8541; portable : + (41) 7 9 437 0776, jean.fabre@undp.org
 Abdoul Dieng, (Paris), tél. : +(33) 1 45 68 49 13; portable : + (33) 6 07 40 59 22, abdoul.dieng@undp.org
 Nicholas Gouede, (New York); tél. : +1 (212) 906 6801; portable : +1 (917) 373 5030, nicholas.gouede@undp.org